

FCP SECURITE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée et en application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds Commun de Placement « FCP SÉCURITÉ », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de 34.818.934 DT et une valeur liquidative égale à 202,012 par part.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du « FCP SÉCURITÉ » au 31 décembre 2025, ainsi que de sa performance financière et des variations de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du « FCP SÉCURITÉ » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la Note 2.3 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par le « FCP SÉCURITÉ » pour la valorisation des Bons de Trésor Assimilables suite aux recommandations énoncées par le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du Ministère des Finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Gestionnaire du « FCP SÉCURITÉ ». Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du « FCP SÉCURITÉ » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité du Gestionnaire et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

Le Gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est aux responsables de la gouvernance qu'il incombe d'évaluer la capacité du « FCP SÉCURITÉ » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité de l'exploitation, sauf si les responsables de la gouvernance ont l'intention de liquider le « FCP SÉCURITÉ » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à eux. Il incombe au Gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du « FCP SÉCURITÉ ».

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du « FCP SÉCURITÉ ».

À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe au Gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes dans le système de contrôle interne du « FCP SÉCURITÉ ».

Autres obligations légales et réglementations

- 1) Nous avons procédé à l'appréciation du respect, par le « FCP SÉCURITÉ », des normes prudentielles prévues par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif, promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001, portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit Code, tel que modifié et complété par les textes subséquents. De cette appréciation, il ressort que les actifs du « FCP SÉCURITÉ » représentés en valeurs mobilières en portefeuille totalisent 75,49% de l'actif total au 31 décembre 2025.
- 2) Nous signalons également que les emplois en liquidités et quasi-liquidités, constituées de disponibilités et de placements monétaires, représentent une proportion de 24,51% de l'actif total du « FCP SÉCURITÉ » au 31 décembre 2025, soit 4,51% en dépassement du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Tunis, le 23 mars 2026

Le Commissaire aux Comptes :

Sawssen DALHOUMI

BILAN
Au 31 Décembre 2025
(Unité : Dinars Tunisiens)

		31 Décembre 2025	31 Décembre 2024
ACTIF	Notes		
AC 1 - Portefeuille-titres	3.1	26 341 266	23 529 375
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		17 515 185	12 904 408
b - Titres OPCVM		326 118	-
c - Obligations et valeurs assimilées		8 499 963	10 624 967
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		8 552 024	7 864 786
a - Placements monétaires	3.2	5 235 088	2 992 696
b - Disponibilités	3.3	43 829	3 790
c - Placements à terme	3.4	3 273 107	4 868 300
AC 3 - Créances d'exploitation		-	-
AC 4 - Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		34 893 290	31 394 161
PASSIF			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	3.5	51 131	46 544
PA 2 - Autres créditeurs divers	3.6	23 225	22 877
TOTAL PASSIF		74 356	69 421
ACTIF NET			
CP 1 - Capital	3.7	32 826 887	29 305 642
CP 2 - Sommes distribuables		1 992 047	2 019 098
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		73	134
b - Sommes distribuables de l'exercice		1 991 974	2 018 964
ACTIF NET		34 818 934	31 324 740
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		34 893 290	31 394 161

ÉTAT DE RÉSULTAT

Période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2025

(Unité : Dinars Tunisiens)

	Notes	Exercice clos le 31 Décembre 2025	Exercice clos le 31 Décembre 2024
PR 1 - Revenus du portefeuille-titres	4.1	1 541 775	1 308 316
a - Dividendes		813 179	604 064
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		728 596	704 252
c - Revenus des autres valeurs		-	-
PR 2 - Revenus des placements monétaires	4.2	695 323	938 314
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		2 237 098	2 246 630
CH 1 - Charges de gestion des placements	4.3	-196 556	-181 614
REVENU NET DES PLACEMENTS		2 040 542	2 065 016
PR 3 - Autres produits d'exploitation			
CH 2 - Autres charges d'exploitation	4.4	-48 568	-46 052
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		1 991 974	2 018 964
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		-	-
SOMME DISTRIBUTABLES DE L'EXERCICE		1 991 974	2 018 964
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	-
* Variation des +/- values potentielles sur titres		3 275 210	687 363
* +/- values réalisées sur cessions de titres		265 452	-91 786
* Frais de négociation de titres		-19 417	-11 847
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	4.5	5 513 219	2 602 694

ÉTAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2025
(Unité : Dinars Tunisiens)

	Exercice clos le 31 Décembre 2025	Exercice clos le 31 Décembre 2024
AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	5 513 219	2 602 694
a - Résultat d'exploitation	1 991 974	2 018 964
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	3 275 210	687 363
c - +/- values réalisées sur cessions de titres	265 452	-91 786
d - Frais de négociation de titres	-19 417	-11 847
AN 2 - Distribution des dividendes	-2 019 025	-1 486 948
AN 3 - Transactions sur le capital	-	-
a - Souscriptions	-	-
* Capital	-	-
* Régularisation des sommes non distribuables	-	-
*Régularisation des sommes distribuables	-	-
b - Rachats	-	-
*Capital	-	-
*Régularisation des sommes non distribuables	-	-
*Régularisation des sommes distribuables	-	-
*Droits de sortie	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	3 494 194	1 115 746
AN 4 - Actif net		
a - En début d'exercice	31 324 740	30 208 994
b - En fin d'exercice	34 818 934	31 324 740
AN 5 - Nombre de parts		
a - En début d'exercice	172 360	172 360
b - En fin d'exercice	172 360	172 360
VALEUR LIQUIDATIVE	202,012	181,740
TAUX DE RENDEMENT	17,600%	8,616%

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

NOTE N°1 : PRÉSENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT

"FCP SÉCURITÉ" est un Fonds Commun de Placement de catégorie mixte de type distribution régi par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 (agrément du Conseil du Marché Financier n°30-2008 du 24 octobre 2008). Il a pour objet la constitution et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources.

Les fondateurs de ce FCP sont la Banque Nationale Agricole (BNA) et la BNA Capitaux.

La BNA Capitaux assure la fonction de gestionnaire du Fonds. En rémunération de ses services, la BNA Capitaux perçoit une commission de gestion annuelle de (0,4%) TTC de l'actif net quotidien.

La BNA assure la fonction du Dépositaire des actifs du FCP. En contrepartie de ses services, la BNA perçoit une rémunération de 0,2% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Le capital du FCP n'a connu des variations en 2025, il s'élève à 17.236.000 DT (en nominal) et se décompose de 172.360 parts de 100 DT chacune.

La durée de vie du FCP SÉCURITÉ a été prorogée de 5 ans à compter du 27 octobre 2023, et ce, par décision du Conseil d'Administration de la BNA Capitaux en date du 15 août 2023 (communiqué publié par le CMF en date du 13 septembre 2023).

À partir du 12 décembre 2023, les orientations de placement du fonds se présentent comme suit :

- Dans une proportion de 50% à 80% de l'actif en actions des sociétés cotées en bourse en titres de créances émis par l'Etat, en emprunts obligataires ayant fait l'objet d'émission par appel public à l'épargne ou garantis par l'Etat ;
- Dans une proportion de 30% de l'actif en billets de trésorerie et certificats de dépôt ;
- Dans une proportion allant jusqu'à 5% de l'actif en titres OPCVM ; et
- Dans une proportion de 20% de l'actif en liquidités et quasi-liquidités.

NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES

Les états financiers du FCP SÉCURITÉ ont été arrêtés, au 31 décembre 2025, conformément aux dispositions du Système Comptable des Entreprises, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, et notamment des normes comptables NCT 16 relative à la présentation des états financiers des OPCVM et NCT 17 relative au traitement du portefeuille-titres et des autres opérations effectuées par les OPCVM.

Ils se composent de :

- un bilan,
- un état de résultat,
- un état de variation de l'actif net, et
- des notes aux états financiers.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année civile.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

1) Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'acquisition. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés directement en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bons du Trésor et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

2) Évaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, à la date de clôture, à leur valeur de marché. La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives à la date de clôture. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable et apparaît aussi comme composante du résultat net de l'exercice.

3) Évaluation des Bons de Trésor Assimilables (BTA)

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en Bons de Trésor sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du Ministère des Finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- À la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

Signalons, enfin, que le portefeuille-titres du FCP SÉCURITÉ ne comporte pas, au 31 décembre 2025, de BTA « Juillet 2032 » ni de Bons du Trésor Assimilables émis à compter du 1^{er} janvier 2018.

4) Évaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués, à la date de clôture, à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

5) Cession des placements

La sortie des placements est constatée au coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais est portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables et apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

NOTE N°3 RELATIVE AU BILAN

NOTE N°3.1 : PORTEFEUILLE-TITRES

Code ISIN		Nombre de titres	Prix d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	Plus ou moins- values potentiell es	Intérêts courus	% de l'Actif	% de l'Actif Net	% du Capital de l'émette ur
Actions cotées :			14 438 296	17 515 185	3 376 889	-	50,197	50,304	-
-	TN0003400058 - AMEN	4 000	190 000	198 956	8 956	-	0,570	0,571	0,011
-	TN0007830011 - ASS	26 036	1 444 998	1 471 034	26 036	-	4,216	4,225	0,579
-	TN0004700100 - ATL	135 000	450 472	823 500	373 028	-	2,360	2,365	0,415
-	TN0001600154 - ATTIJARI	16 000	803 561	1 068 048	264 487	-	3,061	3,067	0,032
-	TN0001800457 - BIAT	14 000	1 346 369	1 546 902	200 533	-	4,433	4,443	0,034
-	TN0003100609 - BNA BANK	60 000	645 060	722 640	77 580	-	2,071	2,075	0,094
-	TN0007680010 - BNA	120 000	421 785	371 880	-49 905	-	1,066	1,068	0,137
-	TN0007550015 - CITY	20 531	288 045	404 296	116 251	-	1,159	1,161	0,114
-	TN0007210016 - ESSOUKN	60 000	287 792	198 000	-89 792	-	0,567	0,569	1,188
-	TN0007570013 - EURO-	20 000	520 822	248 820	-272 002	-	0,713	0,715	0,204
-	TN0003200755 - I.C.F	1 000	115 820	84 601	-31 219	-	0,242	0,243	0,111
-	TNDKJ8O68X14 - MAGHREB	41 121	250 016	270 371	20 355	-	0,775	0,777	0,164
-	TN0007610017 - SAH	60 000	597 972	828 240	230 268	-	2,374	2,379	0,071
-	TN0006550016 - BH	28 729	837 366	1 809 640	972 274	-	5,186	5,197	1,080
-	TN0007740012 - SAM	10 944	58 514	51 086	-7 428	-	0,146	0,147	0,180
-	TN0001100254 - SFBT	75 000	922 791	938 925	16 134	-	2,691	2,697	0,028
-	TN0006660013 - SOTRAPIL	30 990	407 567	697 523	289 956	-	1,999	2,003	0,749
-	TN0006580013 - SOTUMAG	74 533	485 749	669 828	184 079	-	1,920	1,924	0,565
-	TN0006560015 - SOTUVER	21 542	183 427	297 517	114 090	-	0,853	0,854	0,055
-	TN0001400704 - SPDIT	20 000	203 720	252 860	49 140	-	0,725	0,726	0,071
-	TN0007560014 - SYPHAX	5 000	50 000	5	-49 995	-	0,000	0,000	0,091
-	TN0006060016 - STAR	17 342	659 289	1 106 090	446 801	-	3,170	3,177	0,173
-	TN0007380017 - TUNIS-RE	340 505	2 967 161	3 454 423	487 262	-	9,900	9,921	1,703
Emprunts de sociétés :		100 000	8 000 000	8 499 963	-	499 963	24,360	24,412	-
-	TNIKWGWIVBC2 - ATL 2024-1 à 10,55%	20 000	1 600 000	1 683 614	-	83 614	4,825	4,835	-
-	TNO6AI2ZF0D3 - ATTIJ. LEAS. 2024-1	20 000	1 600 000	1 705 942	-	105 942	4,889	4,899	-
-	TNAQSF8ZD1W1 - HL 2024-1 CAT A	20 000	1 600 000	1 693 808	-	93 808	4,854	4,865	-

- TNEDMOU67Y09	- TAYSIR 2024-1 5 ans	10 000	800 000	815 099	-	15 099	2,336	2,341	-
- TNMCJHUZPRD0	- TLF 2023-2 à 10,70%	30 000	2 400 000	2 601 500	-	201 500	7,456	7,472	-
Titres OPCVM :		3 000	321 029	326 118	5 089	-	0,935	0,937	-
- TN0003100617	- POS	3 000	321 029	326 118	5 089	-	0,935	0,937	-
Total en Dinars			22 759 325	26 341 266	3 381 978	499 963	75,492	75,653	-

Les entrées et sorties en portefeuille de l'exercice clos au 31 décembre 2025 se détaillent comme suit :

Entrées en portefeuille :

Actions et droits rattachés	3 357 214
Titres OPCVM	1 614 754
Emprunts de sociétés	-
Entrées de titres (conversion de droits...)	1 484 816
Total en Dinars	6 456 784

Sorties du portefeuille :

	Coût d'acquisition	Prix de cession/ Remboursement	+/--Valeurs réalisées
Actions et droits rattachés	2 016 558	2 269 192	252 634
Titres OPCVM	1 293 725	1 306 543	12 818
BTA et Emprunts de sociétés	-	2 000 000	-
Sorties de titres (détachement de droits...)	1 484 816	-	-
Total en Dinars	4 795 099	5 575 735	265 452

NOTE N°3.2 : PLACEMENTS MONÉTAIRES

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
I- Certificats de dépôt (1)	1 997 867	2 992 696
Certificats de dépôt	2 000 000	3 000 000
Intérêts précomptés sur certificats de dépôt	-3 875	-71 096
Intérêts courus sur certificats de dépôt	1 742	63 792
II- Pensions livrées (considérées parmi les quasi-liquidités) (2)	3 237 221	-
Pensions livrées	3 199 098	-
Intérêts courus sur pensions livrées	38 123	-
Total en Dinars	5 235 088	2 992 696

(1) Les placements en certificats de dépôt se détaillent comme suit au 31 décembre 2025 :

	Nombre	Taux	Durée	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% de l'Actif	% de l'Actif Net
CD 10J 04-01-26 TMM+1,25% (BNA) Code ISIN : TNFWF9XIPLQ0	2	8,74%	10 J	998 063	999 224	2,86	2,87
CD 10J 05-01-26 TMM+1,25% (BNA) Code ISIN : TNDSWQB8LJAO	1	8,74%	10 J	499 031	499 515	1,43	1,43
CD 10J 09-01-26 TMM+1,25% (BNA) Code ISIN : TNLGLNVJC365	1	8,74%	10 J	499 031	499 128	1,43	1,43
Total en Dinars				1 996 125	1 997 867	5,72	5,73

(2) Les placements en pensions livrées se détaillent comme suit au 31 décembre 2025 :

	Nombre	Taux	Durée	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% de l'Actif	% de l'Actif Net
PL 3442 BTA 7,5% 07/2032 07-11-2025 au 06-01-2026 AMEN BANK	1	7,80%	60 J	3 199 098	3 237 221	9,28	9,30
Total en Dinars				3 199 098	3 237 221	9,28	9,30

NOTE N°3.3 : DISPONIBILITÉS

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Compte courant de gestion	43 829	3 790
Sommes à l'encaissement	-	-
Total en Dinars	43 829	3 790

NOTE N°3.4 : PLACEMENTS À TERME

Les placements à terme se détaillent comme suit au 31 décembre 2025 :

	Nombre	Taux	Durée	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% de l'Actif	% de l'Actif Net
CPL 90J 04-02-26 TMM+2% (BNA)	1930	9,49%	90 J	1 930 000	1 952 079	5,59	5,61
CPL 180J 30-03-26 TMM+2,25% (BNA)	700	9,74%	180 J	700 000	713 599	2,05	2,05
CPL LA 180J 02-05-26 TMM+2,25% (BNA)	600	9,74%	180 J	600 000	607 429	1,74	1,74
Total en Dinars				3 230 000	3 273 107	9,38	9,40

NOTE N°3.5 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Gestionnaire (BNA Capitaux)	34 087	31 029
Dépositaire (BNA)	17 044	15 515
Total en Dinars	51 131	46 544

NOTE N°3.6 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Honoraires à payer (CAC)	14 466	14 381
Conseil du Marché Financier (CMF)	2 903	2 640
Sommes à régler	5 856	5 856
Total en Dinars	23 225	22 877

NOTE N°3.7 : CAPITAL

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Capital au début de l'exercice :	29 305 642	28 721 912
- Montant en nominal	17 236 000	17 236 000
- Sommes non distribuables des exercices antérieurs	12 069 642	11 485 912
- Nombre de parts	172 360	172 360
- Nombre de porteurs de parts	7	7
Souscriptions réalisées :	-	-
- Montant	-	-
- Nombre de parts	-	-
Rachats effectués :	-	-
- Montant	-	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-
- Nombre de parts	-	-

Capital à la fin de l'exercice :	32 826 887	29 305 642
- Montant en nominal	17 236 000	17 236 000
- Sommes non distribuables des exercices antérieurs	12 069 642	11 485 912
- Frais de négociation de titres	-19 417	-11 847
- Variation plus ou moins-values potentielles sur titres	3 275 210	687 363
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	265 452	-91 786
- Nombre de parts	172 360	172 360
- Nombre de porteurs de parts	7	7

NOTE N°4 RELATIVE À L'ÉTAT DE RÉSULTAT

NOTE N°4.1 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES

	Exercice clos le 31 décembre 2025	Exercice clos le 31 décembre 2024
Dividendes des actions	813 179	604 064
Revenus des obligations et Valeurs assimilées	728 596	704 252
Total en Dinars	1 541 775	1 308 316

NOTE N°4.2 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

	Exercice clos le 31 décembre 2025	Exercice clos le 31 décembre 2024
Revenus des Bons de Trésor à court terme	618 111	688 020
Revenus des certificats de dépôt	39 089	250 294
Revenus des pesions livrées	38 123	-
Total en Dinars	695 323	938 314

NOTE N°4.3 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

	Exercice clos le 31 décembre 2025	Exercice clos le 31 décembre 2024
Rémunération du Gestionnaire	131 037	121 076
Rémunération du Dépositaire	65 519	60 538
Total en Dinars	196 556	181 614

NOTE N°4.4 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Exercice clos le 31 décembre 2025	Exercice clos le 31 décembre 2024
Redevance CMF	32 758	30 268
Honoraires (CAC)	15 255	15 297
Impôts et taxes	210	240
Autres (frais de publication CMF...)	345	247
Total en Dinars	48 568	46 052

NOTE N°4.5 : RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE

	Exercice clos le 31 décembre 2025	Exercice clos le 31 décembre 2024
Résultat d'exploitation	1 991 974	2 018 964
Résultat non distribuable (*)	3 521 245	583 730
Total en Dinars	5 513 219	2 602 694

(*) Le résultat non distribuable de l'exercice s'analyse comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre 2025	Exercice clos le 31 décembre 2024
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	3 275 210	687 363
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	265 452	-91 786
Frais de négociation de titres	-19 417	-11 847
Total en Dinars	3 521 245	583 730

NOTE N°5 : AUTRES INFORMATIONS

5-1 DONNÉES PAR PART :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
Revenus des placements	12,979	13,035	10,768	8,908	7,911
Charges de gestion des placements	-1,140	-1,054	-1,127	-1,020	- 1,004
Revenu net des placements	11,839	11,981	9,641	7,888	6,907
Autres charges	-0,282	-0,267	-0,280	-0,253	- 0,252
Résultat d'exploitation	11,557	11,714	9,361	7,635	6,655
Régularisation du résultat d'exploitation	-	-	-0,734	-	-
Sommes distribuables de l'exercice	11,557	11,714	8,627	7,635	6,655
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-	-	0,734	-	-
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	19,002	3,988	-9,179	1,208	1,329
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	1,540	-0,533	10,055	2,436	0,492
Frais de négociation de titres	-0,113	-0,069	-0,075	-0,072	-0,055
+/- Value/titre et frais de négociation	20,429	3,387	0,802	3,572	1,766
Résultat net de l'exercice	31,986	15,100	10,162	11,207	8,421
Droits d'entrée et droits de sortie	-	-	-	-	-
Résultat non distribuable de l'exercice	20,429	3,387	0,802	3,572	1,766
Régularisation du résultat non distribuable	-	-	0,038	-	-
Sommes non distribuables de l'exercice	20,429	3,387	0,840	3,572	1,766
Distribution de dividendes	11,714	8,627	7,634	6,655	5,728
Valeur liquidative	202,012	181,740	175,266	173,434	168,882

5-2 RATIOS DE GESTION DES PLACEMENTS :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,60%	0,60%	0,60%	0,60%	0,60%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	0,15%	0,15%	0,15%	0,15%	0,15%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	6,08%	6,67%	4,98%	4,49%	3,98%
Actif net moyen	32 756 139	30 264 555	32 369 826	31 899 656	31 402 950

5-3 RÉMUNÉRATION DU GESTIONNAIRE :

La gestion du FCP SÉCURITÉ est confiée à l'établissement gestionnaire « BNA Capitaux » chargé des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du Fonds. En contrepartie de ses services, la « BNA Capitaux » perçoit une rémunération de 0,4% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La commission de la « BNA Capitaux » s'élève à 131.037 DT au 31 décembre 2025.

5-4 RÉMUNÉRATION DU DÉPOSITAIRE :

La Banque Nationale Agricole « BNA » assure les fonctions du Dépositaire pour le FCP SÉCURITÉ. Elle est chargée à ce titre de :

- Conserver les titres et les fonds du FCP SÉCURITÉ ;
- Contrôler la régularité des décisions, le calcul de la valeur liquidative, ainsi que les ratios de composition du portefeuille.

En contrepartie de ses services, la « BNA » perçoit une rémunération de 0,2% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La commission de la « BNA Capitaux » s'élève à 65.519 DT au 31 décembre 2025.